

**SYNDICAT MIXTE
DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE
DE LA STATION DES ROUSSES
HAUT-JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

**Séance du 23 février 2026 à 18h30 au siège
du Syndicat Mixte de la station des Rousses**

**Nombre de conseillers : 10
Nombre de conseillers en exercice : 10
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de conseillers votants : 8**

Date de convocation : 11 février 2026

Présidence de séance : M. Gilbert BLONDEAU

Secrétaire de séance : M. Olivier PERRAD

PRÉSENTS (par ordre alphabétique) : Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD, Monsieur Gilbert BLONDEAU, Madame Nelly DURANDOT, Madame Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Monsieur Nolwenn MARCHAND, Monsieur Bruno PAGET-BLANC, Monsieur Olivier PERRAD, Monsieur Michel PUILLET.

EXCUSÉS (par ordre alphabétique) : Monsieur Gêrôme FASSENET (donne pouvoir à Madame Maryvonne CRETIN-MAITENAZ), Monsieur Clément PERNOT.

**DELIBERATION N°2026-007
EXECUTION BUDGETAIRE – EXERCICE 2025 :
Approbation du Compte financier Unique (CFU) du Budget Principal**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2011-15 modifiant le cadre budgétaire et comptable du Syndicat Mixte de Développement Touristique de la Station des Rousses. (Budget Principal) ;

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023, relatif à l'expérimentation du compte financier unique et sa généralisation ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 pour le Budget principal du SMDT

oooooooo

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au Compte Administratif ainsi qu'au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant l'indisponibilité technique persistante des systèmes d'information de l'Etat (Hélios / CDGD) ne permettant pas l'édition des états de synthèse définitifs par le comptable public à la date de la présente séance ;

Considérant que la fiabilité de la comptabilité de l'ordonnateur permet néanmoins d'arrêter les résultats de l'exercice 2025 et d'engager la procédure de reprise anticipée, afin d'assurer la continuité de la gestion du Syndicat et l'adoption du Budget Primitif 2026 dans les délais légaux ;

Considérant les éléments susvisés ;

Considérant que Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD, Président du SMDT, a quitté la salle au moment du vote du Compte Financier Unique 2025 (CFU) du Budget Principal ;

Considérant que Monsieur Gilbert BLONDEAU a été désigné pour présider la séance lors du vote du Compte Financier Unique (CFU) ;

oooooo

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

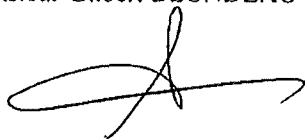
- o **CONSTATER** que la procédure de confection du Compte Financier Unique (CFU) est commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée, et que les résultats présentés sont issus de la comptabilité de l'ordonnateur et qu'ils feront l'objet d'une certification de concordance dès le rétablissement des systèmes d'information de la DGFIP ;
- o **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique (CFU) du Budget Principal 2025 du SMDT, lequel fait apparaître les résultats suivants :
 - o **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**
 - Résultat de l'exercice 2025 : +66 834.85€
 - Résultat reporté (N-1) : + 86 967.40€
 - **Résultat cumulé à affecter : +153 802.25€**
 - o **SECTION D'INVESTISSEMENT :**
 - Résultat de l'exercice 2025 : +29 172.97€
 - Résultat reporté (N-1) : +326 150.22€
 - **Résultat cumulé de clôture : +355 323.19€**
- o **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toute mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- o **D'ARRÊTER** les résultats de l'exercice 2025 tels qu'ils ressortent de la comptabilité de l'ordonnateur, sous réserve de la certification de concordance ultérieure avec les états du comptable public.

Ampliation sera adressée à Madame la Sous-préfète de Saint-Claude, Monsieur le Trésorier de Saint-Claude, Monsieur le Président du Conseil Départemental du Jura, Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Station des Rousses, Madame le Maire de Bellefontaine.

Délibéré en séance, les jours et ans susdits.
Au registre, sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Monsieur Gilbert BLONDEAU



Le Secrétaire de Séance,
Monsieur Olivier PERRAD

